Monsieur

Nº. ~~[illegible]~~ 26.

Je repond auec plaisir a La Litre que vous mauez fair
Lhonneur de mecrire, vous souhaites etre Instruir de
La seremonie quon pratique icij pour les personnes
qui viennent ij faire baigner a Locasion de La morsure
dun animal enragé Le resitj monsieur nous auons icij
quatre baigneurs deeu pour cest effair a La mer aute
pour faire cette seremonie a Lesclusion de toutte
autre personne et Lors queles sont ariues on Les
condruit au bord du riuage on Les depouille on
Luij hotte La chemise et Les anneau ou bagues en
cet etat deux baigneur La prenent sous Les aisselles
et Les deux autres Les Jambes on atant que La
vagues se presante poir La Luij faire passer sur
Le Corps. si elle naist mordue quau Jambes on ne
La plonge de cinq fois et a La foie trois fois
Il faut obseruer quon ne baigne que quen La mer
est haute que quorageuse quelle soir et quen tel
fait froit que triste seremonie
adegard du succes vous pouuez pancer que Lors.

ARC 47 nº 103

que Les personnes son baignes qui ne penceens que
s'en retourner ches eux au reste Je n'ay poinr antendu
parler qui en soir morte apres auoir ete baignee
au surplus mr. dessault dans La ~~disertation~~
disertation qui a fair sur La rage nous dir
que Lors ~~Lors~~ que quelqu'un venoir Le trouver d'aborr
apres auoir etes mordu par un animal enrage
qui Les enuoyé au bain de La mer, bien qui ne
compteoir pas sur son efficacite, par rapport aux
tristes experiances qui en auoir veu en L'annee 1732.
a bourdeaux que des Loups des sangliers des chiens
et des chats enragés repandu dans Le voisinage de
La ville auoir assailly et mourdu cruellement des
hommes et nombre d'animaux de toutte espece
que Le bain de mer Leurs auoir ete infructeux
mais elle n'airr pas une regle generale ~~Voila~~
tour se que Je puis vous en dire sur se que ~~ne~~
vous demandes en tour se que Je pourroir vous
rendre service vous me trouveres Toujour
disposé a Le faire Je suis faché ~~de n'auoir~~
+

peu vous faire reponce plus Tot mais une fa[cheuse]
circonstance des plus Legabre pour moi m'en a
empeché Je suis tres sinseremen

Monsieur

Votre Tres humble et
Tres ob. serviteur

Barres

a Dieppe ce 20e Janvier
1717

mais Tres humbles civilitez a mr Le Clerc

Ce dupxe Monsieur

Monsieur Lanchon

chirurgien major de la

marine au havre de

grace

au havre